



De : LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr>
Sujet : Re: PLUi - Notes suite aux visites des sites de projet
Date : 17-02-2021 13:01
A : evigour@coeurdecharente.fr, VIGOUR Emmanuel <evigour@coeurdecharente.fr>; MAIRIE AUSSAC VADALLE <mairie@aussac-vadalle.fr>;
Copie : DANEDE, Laurent <dane.de.laurent@neuf.fr>; CHAMBRE, Damien CHAMBRE <adjoint@aussac-vadalle.fr>; VIGIER, Valerian <h7g6@orange.fr>; CHAMBRE, Damien <dc.sarllanaud16@gmail.com>;

Pièces jointes:

Notes Terrain_OAP_AUSSAC-VADALLE_2021.01.28-2.pdf (12.6 M)

Cliquez [ici](#) si vous pensez que ce message est un indésirable (spam)

Bonjour,

Comme suite au document que vous nous avez adressé suite à notre échange sur le terrain, je vous fais part de mes remarques ci-dessous:

1. Pouvez vous modifier le nom de la zone AU de "Corridor vert" à "La Plaine",
2. Les 4 logements de la résidence séniors, doivent être intégrés au titre d'équipement public pour personnes âgées,
3. J'ai pris bonne note que le nombre de logement, comme annoncé en réunion de travail, était indicatif et c'est la superficie résultante qui était engageante,
4. A niveau de la zone AU, nous avions retenu que la limite ouest serait portée au niveau de la parcelle E1336 et en prolongement sur la parcelle ZN0086 jusqu'à la limite nord de la parcelle E 1032, voir détail ci-dessous,
5. Concernant la zone AU au niveau de la parcelle E 1030, je suis en passe d'obtenir la validation des propriétaires pour la création d'une voie communale "routière" en bordure Est ou Ouest de cette parcelle afin de rejoindre le sud de la parcelle E1034 si les propriétaires de cette parcelle souscrivent au projet ou sinon au sud de la parcelle E 1021 pour rejoindre le verger communal via une voie douce,
6. Toujours pour la parcelle E 1030, il serait opportun pour les propriétaires de couper la parcelle au niveau de la zone U existante afin de ne laisser que la partie vers la rue de Fraîche bise en zone à construire, peut zone U, voir détail ci-dessous,
7. La ligne électrique évoquée à plusieurs reprises est une ligne moyenne tension, cette différence peut induire une réaction différente des acquéreurs,
8. Sur la partie dite Fraîche Bise, qui concerne la parcelle ZN 0071, il est nécessaire de maintenir les 3 logements comme retenus en réunion et bien entendu de maintenir cette partie qui apporte un équilibre dans le bourg avec la zone U existante. De plus la superficie ne serait augmentée que de 600 m² environ, voir détail ci-dessous,
9. Sur une des 3 parcelles D0001, D0002 ou D0003, les propriétaires qui ne résident pas à l'année sur la commune envisagent de faire construire un local professionnel qui pourrait abriter une partie habitation pour loger un garde qui resterait à demeure. En effet l'ensemble de leurs biens et les projets de culture envisagés nécessitent une attention permanente.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes remarques et je reste en attente de la position de principe que doivent prendre les propriétaires des parcelles E 1036, 1034, 1305 et ZN 086. A priori pour la parcelle E 1030, j'ai bonne confiance que cela aboutisse.

Concernant la parcelle E 1032, je vais reposer la question aux propriétaires afin de bien valider leur choix.

Cordialement

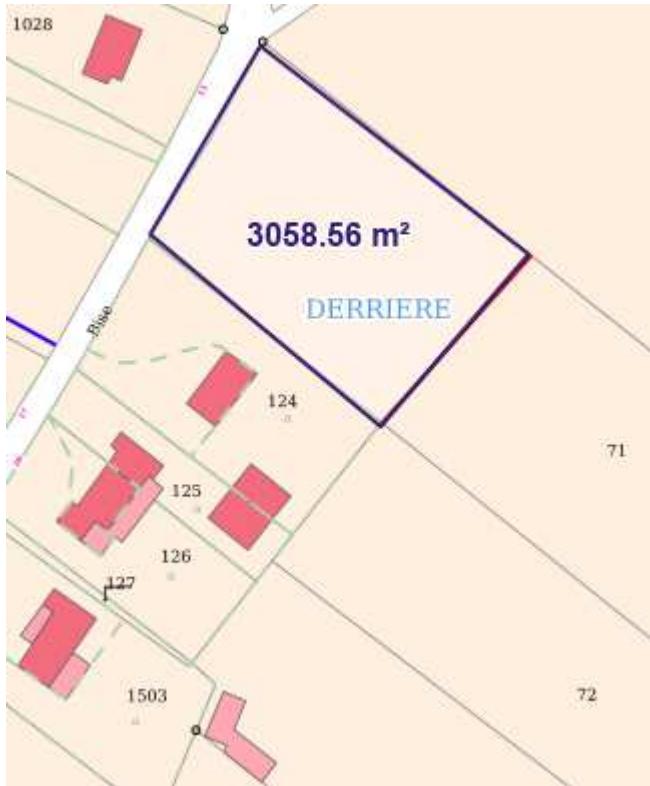
Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle
www.aussac-vadalle.fr



Point 4



Points 5 et 6



Point 8

Lundi 15-02-2021 à 18:41 evigour@coeurdecharente.fr, VIGOUR Emmanuel a écrit:

Bonjour,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint la synthèse réalisée par Cittanova suite aux visites sur le terrain des secteurs de projet.

Je vous remercie de me faire connaître l'avis de la commune sur les propositions qui vous sont faites dans ce document, en répondant aux questions qui y sont posées, et éventuellement en l'amendant.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Emmanuel VIGOUR

Directeur adjoint

Pôle Aménagement et Environnement

05 45 20 51 41

06 60 27 38 25

evigour@coeurdecharente.fr

5 Av. Paul Mairat

16230 MANSLE

www.coeurdecharente.fr



Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.